FÉDÉRAL : PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT

Nous soussignés, résidents du Canada, attirons l'attention de la Chambre des communes sur ce qui

suit : Attendu que

Les colliers à décharge électrique (*e-collars*) utilisés pour le dressage et le contrôle des animaux de compagnie peuvent leur infligent une douleur, une souffrance et une détresse substantielles et inhiber leurs capacités d'apprentissage. De nombreuses études scientifiques indépendantes, les témoignages et les opinions d'experts et d'organisations qualifiés en ce qui a trait aux animaux et l'inquiétude légitime du public exigent collectivement que notre gouvernement protège nos animaux de compagnie contre les préjudices physiques et psychologiques que ces dispositifs peuvent causer. La science prouve non seulement que les colliers à décharge électrique peuvent entraîner d'autres problèmes comportementaux, tels que l'agressivité, ce qui met en péril à la fois les animaux de compagnie et l'ensemble de la société, mais qu'ils sont complètement inutiles. Les méthodes de dressage basées sur la science, qui reposent sur des théories d'apprentissage ayant fait leurs preuves, sont efficaces, humaines, sûres, facilement disponibles et n'ont pas d'effet négatif sur la santé et le bien-être de nos animaux de compagnie.

Utiliser des colliers à décharge électrique sur nos enfants est illégal, et il devrait en être de même pour nos animaux de compagnie.

Par conséquent, vos pétitionnaires demandent à la Chambre des communes réunie en Parlement de modifier la législation du Code fédéral criminel (cruauté envers les animaux) afin d'y inclure explicitement une formulation interdisant la vente et l'utilisation de colliers à décharge électrique sur des animaux de compagnie domestiques, comme l'on fait un nombre croissant de pays et de juridictions éclairés. Nous demandons à ce que la législation inclue les dispositifs à décharge électrique avec commande à distance portative, les colliers à décharge électrique anti-aboiement et les barrières de confinement électroniques pour les animaux de compagnie domestiques

SIGNATURE (ne pas imprimer)	PROVINCE et CODE POSTAL	COURRIEL (facultatif pour recevoir des informations)

Veuillez retourner la pétition avec les signatures originales à : Ban Shock Collars 44156 – 6508 E. Hastings St. N Burnaby, BC, V5B 4Y2 Merci.